

**A UNE DECLARATION PREALABLE - CONSTRUCTIONS
ET TRAVAUX NON SOUMIS A PERMIS DE CONSTRUIRE
DÉLIVRÉE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

DESCRIPTION DE LA DEMANDE		référence dossier
Dossier déposé le 26/12/2025 et complété le 06/03/2026		N° DP 059650 25 00346
Par :	Monsieur Ameziane KARIM	Surface plancher existante : 109,00 m ²
		Surface plancher créée : m ²
		Surface plancher supprimée : m ²
Demeurant à :	276 Rue du Mont-à-Leux 59150 WATTRELOS	Logement(s) créé(s) : 0
Pour :	Réhaussement du mur en façade arrière	
Sur un terrain sis :	276 Rue du Mont-à-Leux - WATTRELOS Cadastré : AM160	Destination : Habitation

Le Maire,

Vu la Déclaration préalable susvisée ;
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L. 421-4 et R. 421-9 et suivants et R.421-17 ;
Vu le Plan Local d'Urbanisme de la Métropole Européenne de Lille en vigueur ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-18, qui confère le pouvoir au Maire d'une collectivité territoriale de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints ;
Vu l'arrêté municipal du 04/06/2020 portant délégation de Monsieur le Maire à Madame REIFFERS Zohra, adjointe en charge de l'urbanisme ;

ARRETE

ARTICLE UNIQUE : Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable décrite dans la demande susvisée.

En application de l'article R 462-1 du Code de l'Urbanisme, il vous appartient de déposer la Déclaration Attestant la Conformité et l'Achèvement des Travaux (DAACT), en ligne sur le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) : <https://gnau.lillemetropole.fr/gnau/#/>.

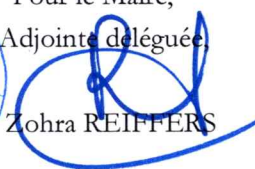
Fait à Wattrelos, le **14 MARS 2026**

Le Maire,

Pour le Maire,

L'Adjointe déléguée,

Zohra REIFFERS

Affichage en mairie de l'avis de dépôt le : 27/12/2025

Affiché/publié en mairie le : **21 MARS 2026**

Transmission à la Préfecture le : **14 MARS 2026**